

Orléans, le 7 juillet 2023

Le Loiret réalise des travaux sur la tangentielle (RD520) sur les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saran

A partir du 17 juillet 2023, et jusqu'au 11 août 2023, sous réserve de conditions climatiques favorables, le Département du Loiret effectuera des travaux de réfection de la chaussée de la RD520 entre Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saran.

Dans ce cadre, le Département procèdera au remplacement de la couche de roulement. Le chantier se déroulera en quatre phases :

- Phase 1 : du 17 au 21 juillet travaux dans le sens Montargis / Orléans
 - Bretelles fermées : sortie « cimetière des Ifs » depuis RD520, accès RD520 depuis « cimetière des Ifs » direction Orléans, sortie « avenue Charles Beauhaire » depuis RD520 et accès RD520 depuis « avenue Charles Beauhaire » direction Orléans
- Phase 2 : du 21 au 28 juillet travaux dans le sens Orléans / Montargis
 - Bretelles fermées : sortie « avenue Charles Beauhaire » depuis RD520 et accès RD520 depuis « avenue Charles Beauhaire » direction Montargis, sortie « cimetière des Ifs » depuis RD520, accès RD520 depuis « cimetière des Ifs » direction Montargis
- Phase 3 : du 31 juillet au 4 août travaux de nuit (20h30 à 6h00) dans le sens Montargis / Orléans
 - Bretelles fermées : sortie « avenue Charles Beauhaire » depuis RD520 et accès RD520 depuis « avenue Charles Beauhaire » direction Orléans, carrefour Ouest « rue Paul Doumer », sortie « c.c. « Auchan » depuis RD520, accès RD520 depuis « c.c. Auchan »
- Phase 4 : du 7 au 11 août travaux de nuit (20h30 à 6h00) dans le sens Orléans / Montargis
 - Bretelles fermées : accès RD520 depuis « c.c. Auchan », carrefour Est « rue Paul Doumer », sortie « avenue Charles Beauhaire » depuis RD520 et accès RD520 depuis « avenue Charles Beauhaire ».

Pour chacune des phases de travaux, la circulation s'effectuera de manière bi-directionnelle.

Lors des fermetures des bretelles d'accès / sortie, les déviations seront mises en place entre échangeur. Une signalisation spécifique au carrefour « rue Paul Doumer » sera également mise en place, à l'échelle du territoire.

Afin de réduire les délais d'intervention au maximum, les entreprises travailleront en horaires étendus pendant toute la durée du chantier, entre 6h et 22h.

Durant ces périodes de travaux, les usagers de la route sont invités à faire preuve de prudence au cours des différentes phases de chantier. Pour la sécurité de tous, le Département invite les usagers à respecter les restrictions de circulation et la limitation de vitesse aux abords des travaux.

Le Département du Loiret poursuit son action au service des usagers (habitants, touristes et entreprises) afin de leur garantir sécurité et bonnes conditions de circulation sur les 3 613 km de routes départementales. Conscient de la gêne occasionnée, le Loiret met tout en œuvre pour réaliser ces travaux dans des délais les plus courts possible et remercie les usagers de leur compréhension.

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93 06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr